

PIÈCES À FOURNIR

✓ **Pour toute demande d'immatriculation d'un véhicule, vous serez amené à produire comme pièce justificative :**

- le permis de conduire, ou document provisoire établissant les droits à conduire,
- un justificatif d'assurance
- mandat cerfa n°13757*03 permettant d'effectuer les formalités d'immatriculation ayant évolué afin de recueillir l'engagement formel du demandeur à assurer le véhicule avant sa mise en circulation effective.

- véhicule neuf :

- le modèle de demande d'enregistrement d'un certificat véhicule neuf cerfa n°13749*04
- le certificat de conformité du constructeur (coc)
- la facture d'achat

- véhicule d'occasion :

- le modèle de demande d'enregistrement d'un certificat véhicule d'occasion cerfa n°13750*05
- le certificat de cession
- carte grise originale avec mention « vendu le » (date, signature)

Attention : vérifiez la case (C4.1) de la carte grise pour savoir s'il y avait 1 ou 2 titulaires. S'il y a écrit 2, alors il faut 2 signatures vendeurs.

- contrôle technique de moins 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans

Attention : Ces pièces doivent être en cours de validité et toute pièce non lisible sera refusée.

✓ **Pièces justificatives d'identité :**

- carte nationale d'identité ou étrangère,
- passeport français ou étranger,
- carte de combattant délivrée par les autorités militaires françaises,
- carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

✓ **Pièces justificatives de domicile :**

- personne physique :

- un titre de propriété,
- un certificat d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou foncières)
- une quittance de loyer, de gaz, d'électricité d'eau ou de téléphone de moins de 6 mois,
- une attestation d'assurance logement,

- personne morale :

- un extrait K bis du registre du commerce et des sociétés établi depuis moins de 2 ans ou un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans, à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés.

- Cas particuliers :

Personnes hébergées chez un particulier

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
- document officiel (émanant d'une administration ou organisme assimilé) montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (carte de sécurité sociale ou attestation, attestation de la caisse des allocations familiales, carte de demandeur d'emploi ...)

Personnes habitant à l'hôtel ou dans un camping

- une facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel ou du camping

Personnes habitant sur un bateau de plaisance (au choix)

- attestation établie par la capitainerie du port, d'une propriété d'emplacement ou d'une location permanent,
- attestation d'assurance pour le bateau,
- un titre de propriété ou un contrat de location en cours de validité du bateau